

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Alain Lebel

<https://www.cadre21.org/membres/596fc744fdc1c2f406129349>

Date d'obtention : 2022-01-17 15:16:52

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

D'agir rapidement et efficacement pour éviter la propagation de la situation, des conséquences et des impacts au niveau de la famille, élèves à court et long terme.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

De suivre une démarche sans trop risquer de faire des erreurs.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

De suivre les démarches convenablement sans risquer d'oublier des étapes, c'est plus rassurant pour tout le monde pour être efficace et rassurant.